



**DEPARTEMENT DE LA LOZERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 juillet 2023**

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE  
DELEGUES

En exercice : 34  
Présents : 21  
Votants : 28

**D23.076**

L'an deux mille vingt-trois,

le vingt juillet,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

**Absents** : RODRIGUES David, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, POQUET Pascal, CAYREL Jean-Claude, DE SOUSA Guy, SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir donné à BONICEL Pascale), SEGUIN Denis (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), CITERIN-NORMANDIN Sylvie (pouvoir donné à POUGET Valérie), RODIER Colette (pouvoir donné à ROUCHOUX Philippe), VALENTIN Christine (pouvoir donné à FABRE Jean), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à BADAROUX Suzanne), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël) absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 28**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D23.076: AVENANT N°1 RELATIF AU FORFAIT DE REMUNERATION DEFINITIVE DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA RENOVATION DES LOCAUX DE TREMOULIS**

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a décidé par délibération du 28 janvier 2021 d'engager le projet de rénovation des locaux de la CC ALCT à Trémoulis.

La mission de maîtrise d'œuvre correspondante avait été confiée à l'Agence d'architecture SAS STEPHANE BESSIERES dans le cadre d'un marché en date du 2/12/2022. Celui-ci a été conclu sur la base d'une part de l'enveloppe prévisionnelle des travaux affectée par le maître d'ouvrage fixée à 690 000 € HT et un taux de rémunération fixé à 10,50%.

Conformément à l'article R2432-3 du CCP il convient d'arrêter au plus tard avant le lancement de procédure de passation des contrats de travaux la rémunération du maître d'œuvre dans le cadre d'un avenant.

Compte tenu de la décision du conseil communautaire de poursuivre l'opération par délibération D23.075, le Président fait part d'un projet d'avenant.

Le montant estimatif des travaux arrêté au stade APD est de 979 220 € HT.

Après échanges avec le titulaire du marché il <sup>est</sup> convenu que son taux de rémunération soit ramené à 9,65%.

Le Montant initial du marché public était de :

- TVA (20 %) : 14 490 €
- Montant HT : 72 450 €
- Montant TTC : 86 940 €

Le Montant de l'avenant :

- TVA (20 %) : 4 408,94 €
- Montant HT : 22 044,73 €
- Montant TTC : 26 453,67 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 30,42

Le nouveau montant du marché public :

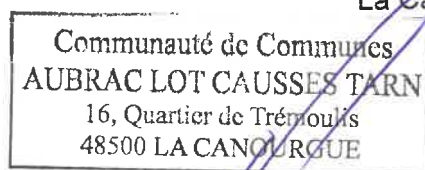
- TVA (20 %) : 18 898,94 €
- Montant HT : 94 494,73 €
- Montant TTC : 113 393,97 €

Après discussion,

**Où l'exposé et après en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire,  
APPROUVE** le projet d'avenant n°1 ci-annexé,

**AUTORISE** son Président à signer ledit avenant, et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,



La Canourgue, le 27 juillet 2023,  
Le Président,

**Jean-Claude SALEIL**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N° 1<sup>1</sup>

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn  
Quartier Trémoulis  
Avenue des Gorges du Tarn  
48 500 LA CANOURGUE

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SAS Stéphane BESSIERES  
12 rue de la Chicane  
48 200 SAINT CHELY D'APCHER

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

La réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre en vue rénovation énergétique, adaptation et réhabilitation, mise aux normes de sécurité et d'établissement et accessibilité du bâtiment de la Communauté de Communes Aubrac lot Causses Tarn – Quartier Trémoulis – Avenue des Gorges du Tarn – 48 500 LA CANOURGUE.

- Date de la notification du marché public : 02/12/2022
- Durée d'exécution du marché public : .....mois ou ..... jours.
- Montant initial du marché public :
  - TVA ( 20 %) : 14 490 €
  - Montant HT : 72 450 €
  - Montant TTC : 86 940 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

**D - Objet de l'avenant**

## ■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Conformément à l'article R2432-3 du CCP il convient d'arrêter au plus tard avant le lancement de procédure de passation des contrats de travaux la rémunération du maître d'œuvre, objet du présent avenant.

Le marché initial a été conclu sur la base d'une part de l'enveloppe prévisionnelle des travaux affectée par le maître d'ouvrage fixée à 690 000 € HT et un taux de rémunération fixé à 10,50%.

Au regard des contraintes techniques liées à la nature du sol, des travaux complémentaires pour la consolidation des fondations du bâtiment existant vont devoir être réalisés. En conséquence le montant estimatif des travaux au stade APD est de **979 220 € HT**.

Après échanges avec le titulaire du marché il est convenu que son taux de rémunération soit ramené à 9,65% selon la répartition des honoraires ci-annexée.

## ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- TVA (20 %) : 4 408,94 €
- Montant HT : 22 044,73 €
- Montant TTC : 26 453,67 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 30,42

Nouveau montant du marché public :

- TVA (20 %) : 18 898,94 €
- Montant HT : 94 494,73 €
- Montant TTC : 113 393,97 €

**E - Signature du titulaire du marché public**

Envoyé en préfecture le 28/07/2023  
Reçu en préfecture le 28/07/2023  
Publié le 31/07/2023  
ID : 048-200069268-20230720-D23\_076-DE



Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BESSIERES Stéphane, architecte mandataire SAS Stéphane BESSIERES		

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'Etat et ses établissements :**  
*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature  
*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*  
Le Président,  
Jean-Claude SALEIL

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le 31/07/2023

ID : 048-200069268-20230720-D23\_076-DE



### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

## REPARTITION DES HONORAIRES

*Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique, adaptation et réhabilitation, mise aux normes de sécurité et d'établissement et accessibilité du bâtiment de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn - Quartier Trémouils - Avenue des Georges du Tarn - 48 500 LA CANOURGUE*

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN

Quartier Trémouils - Avenue des Georges du Tarn - 48 500 LA CANOURGUE

Forfait de rémunération HT :

Taux de rémunération mission de base :

Part de l'enveloppe affectée aux travaux & équipement HT

94 494,73 €

9,65%

979 220,00 €

Éléments	% Total	Total Euros Tranche H.T	Répartition co-traitant			
			SAS Stephane BESSIERES Architecte DPLG	BET INSE BET structure Fluides	BRUNEL Pierre Economiste	
ESQ	4%	3 779,79 €	2 456,86 €	755,96 €	566,97 €	
APS	9%	8 504,53 €	4 932,62 €	2 296,22 €	1 275,68 €	
APD	17%	16 064,10 €	8 169,10 €	4 819,23 €	3 075,77 €	
PRO	19%	17 954,00 €	9 111,02 €	5 027,12 €	3 815,86 €	
ACT	5%	4 724,74 €	2 693,10 €	1 322,93 €	708,71 €	
VISA	9%	8 504,53 €	5 272,81 €	3 231,72 €		
DET	30%	28 348,42 €	22 678,74 €	5 669,68 €		
AOR	7%	6 614,63 €	5 027,12 €	1 587,51 €		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>94 494,73 €</b>	<b>60 341,37 €</b>	<b>24 710,37 €</b>	<b>9 442,99 €</b>	
			Architecte DPLG	BET structure Fluides	Economiste	
<b>MONTANT HT DES HONORAIRES</b>			<b>60 341,37 €</b>	<b>24 710,37 €</b>	<b>9 442,99 €</b>	
TVA 20,00%			<b>12 068,27 €</b>	<b>4 942,07 €</b>	<b>1 888,60 €</b>	
<b>MONTANT TTC DES HONORAIRES</b>			<b>72 409,65 €</b>	<b>29 652,45 €</b>	<b>11 331,58 €</b>	

Fait à SAINT CHELY D'APCHER, Le 25/07/2023

**Stephane BESSIERES**  
Signature numérique de  
Stephane BESSIERES  
Date : 2023.07.25  
17:21:10 +02'00'

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le 31/07/2023

ID : 048-200069268-20230720-D23\_076-DE

